

PARTIE I

Chapitre 2

Groissance verte

Après une période d'expansion économique modeste, le Portugal a subi une forte récession en 2008-09 et l'état de ses finances publiques s'est nettement détérioré. Le plan de relance adopté face à la crise comportait plusieurs mesures liées à l'environnement, en particulier des aides axées sur l'efficacité énergétique, les technologies liées aux énergies renouvelables et les investissements dans les réseaux d'électricité et les réseaux intelligents. La réforme de la fiscalité, le développement des taxes liées à l'environnement et la suppression des subventions et avantages fiscaux préjudiciables à l'environnement pourraient contribuer à assainir les finances publiques sans entraver la reprise économique. Les fonds publics, y compris d'origine communautaire, continuent de représenter les deux tiers environ du total des dépenses de protection de l'environnement. Néanmoins, les investissements privés en faveur de l'environnement, les éco-industries et l'emploi dans le secteur de l'environnement se sont accrus ces dernières années. Le Portugal doit continuer de promouvoir l'éco-innovation et accroître les compétences de sa main-d'œuvre, en vue d'améliorer la productivité, la compétitivité internationale et les perspectives de croissance de son économie.

Évaluation et recommandations

Après la période d'expansion économique rapide des années 90, l'économie du Portugal a enregistré une croissance faible pendant la majeure partie des années 2000, avant de subir une forte récession en 2008-09 sous l'effet du ralentissement de la conjoncture économique mondiale. Le gouvernement a réagi en adoptant un plan de relance destiné à soutenir le revenu des ménages, l'activité économique et l'emploi. Les mesures liées à l'environnement représentent quelque 18 % du programme anticrise, ou 0.15 % du PIB. Les aides axées sur l'efficacité énergétique, les technologies liées aux énergies renouvelables et les investissements dans les réseaux d'électricité et les réseaux intelligents ont constitué l'essentiel des mesures « vertes » de relance. En effet, le Portugal cherche en priorité à limiter sa dépendance à l'égard des sources d'énergie extérieures et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin d'améliorer sa compétitivité globale. La relance budgétaire a contribué à stabiliser l'économie à court terme. Cependant, le chômage devrait persister au taux record de 10 %. Les finances publiques du pays se sont notablement détériorées, aussi l'assainissement budgétaire sera-t-il une priorité dans les années à venir.

La réforme de la fiscalité, le développement des taxes liées à l'environnement et la suppression des subventions et avantages fiscaux préjudiciables à l'environnement pourraient contribuer à assainir les finances publiques sans entraver la reprise économique. Conformément aux recommandations formulées par l'OCDE dans son Examen environnemental de 2001, le Portugal a développé le recours à la fiscalité environnementale en instaurant des taxes sur l'eau et les déchets, une taxe sur les ampoules électriques énergivores et des taxes sur les émissions de CO₂ des véhicules. Au cours de la période étudiée, le produit des taxes liées à l'environnement a augmenté pour atteindre 8 % des recettes fiscales totales, soit un pourcentage bien supérieur à la moyenne de l'OCDE. Ces recettes sont en partie allouées à des fonds spécifiques administrés par plusieurs autorités, et affectées à des dépenses environnementales, ce qui peut nuire à la souplesse des décisions budgétaires et par conséquent à l'efficacité globale de l'affectation des recettes. Le Plan de stabilité et de croissance 2010-13 prévoit de renforcer les mesures fiscales liées à l'environnement, en vue de mieux préserver leur fonction incitative et de contribuer à améliorer la viabilité budgétaire.

Des exonérations de droits d'accise sont toutefois appliquées à différentes utilisations de produits énergétiques et catégories d'utilisateurs. Les taux réduits de la taxe sur la valeur ajoutée sont fréquents et s'appliquent, notamment, à la consommation d'énergie des ménages et du secteur agricole. Nombre de ces exonérations sont en vigueur depuis plusieurs années, avec pour objectif de venir en aide aux couches les plus pauvres de la population et aux secteurs économiques les plus faibles. Par ailleurs, pour des raisons sociales, de nombreuses municipalités qui fournissent directement les services liés à l'eau et aux déchets s'abstiennent d'imposer aux consommateurs des taxes sur l'eau et les déchets. Or, de telles mesures constituent généralement un moyen très coûteux de

poursuivre des objectifs d'équité ; elles entraînent des pertes de recettes fiscales, faussent la concurrence et les décisions d'investissement et, en abaissant les prix pour l'utilisateur final, peuvent réduire les incitations à économiser l'énergie et les ressources naturelles. Il est possible d'éviter ces inconvénients, et d'atteindre les objectifs sociaux de manière plus efficace, en offrant des aides ciblées aux catégories concernées. À long terme, l'élimination progressive des avantages fiscaux liés à l'énergie est un moyen plus efficace par rapport aux coûts de réduire la consommation d'énergie que l'offre de crédits d'impôt et d'autres formes de soutien visant à faciliter l'investissement des ménages et des entreprises dans des équipements économes en énergie ou faisant appel aux énergies renouvelables.

La part du secteur des entreprises dans le financement des dépenses environnementales s'est accrue au cours de la période étudiée, principalement en raison des investissements engagés dans des technologies en bout de chaîne. Néanmoins, le secteur public continue de représenter deux tiers environ du total des dépenses de protection de l'environnement. Quelque 15 % des fonds communautaires disponibles dans la période de programmation 2007-13 ont été alloués aux infrastructures environnementales, y compris celles liées aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique. Ces décisions traduisent également la volonté de privilégier les secteurs plus novateurs et d'apporter des solutions de pointe à des problèmes classiques de gestion de l'environnement. Les programmes mis en place pour allouer et utiliser les fonds de l'UE reposent de plus en plus sur une analyse rationnelle des besoins d'investissement et sur la définition d'indicateurs de progrès appropriés. Ils ont contribué à améliorer les performances environnementales et les capacités administratives des régions portugaises. Des investissements supplémentaires seront cependant nécessaires dans un proche avenir si le pays veut atteindre ses objectifs ambitieux en matière d'infrastructures liées à l'environnement. À long terme, les ressources requises, y compris celles indispensables à l'exploitation et à l'entretien des équipements de protection de l'environnement, devront pouvoir être obtenues grâce à une plus grande mobilisation du secteur privé et à un système bien conçu de redevances d'utilisation.

Il ressort de l'analyse que le nombre d'entreprises et d'emplois du secteur de l'environnement s'est accru ces dernières années, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables, des déchets et de l'eau. Les pôles éoliens et photovoltaïques offrent de bons exemples de développement vert, puisqu'ils favorisent à la fois la production d'électricité à partir de sources renouvelables, la production des technologies et équipements nécessaires, et la création d'emplois. Toutefois, la balance commerciale des technologies liées à l'environnement et aux énergies renouvelables demeure négative. La part de la R-D, en particulier liée à l'environnement, dans les dépenses publiques reste très faible. Les emplois du secteur des biens et services environnementaux demeurent essentiellement des emplois non qualifiés. Le Portugal doit continuer de promouvoir l'écinnovation et accroître les compétences de sa main-d'œuvre, en vue d'améliorer la productivité, la compétitivité internationale et les perspectives de croissance de son économie.

Recommandations

Analyser de quelle façon les taxes liées à l'environnement pourraient contribuer à l'assainissement des finances publiques, tout en compensant la réduction de certaines taxes génératrices de plus grandes distorsions, et frappant l'emploi et l'activité des entreprises.

Continuer d'élargir le recours aux taxes liées à l'environnement en instaurant d'autres prélèvements de ce type (par exemple sur les polluants atmosphériques et les pesticides) et en intégrant une composante carbone aux taxes sur les combustibles et carburants.

Revoir la gamme actuelle des exonérations et déductions fiscales, en vue de supprimer progressivement celles qui sont coûteuses et dommageables pour l'environnement ; veiller à ce que les taxes liées à la gestion de l'eau et des déchets soient répercutées sur l'utilisateur final ; accorder des aides ciblées aux ménages affectés par les prix élevés de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Découpler progressivement les dépenses environnementales des financements de l'UE, notamment par la promotion de l'investissement privé et par un système bien conçu de redevances d'utilisation applicables aux services environnementaux.

Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'action global en faveur de l'éco-innovation et de l'emploi dans les éco-industries, prévoyant notamment une augmentation des aides publiques à la R-D, une amélioration de la coopération entre les autorités compétentes et avec les universités, le secteur privé et les institutions financières, ainsi que des investissements dans l'enseignement supérieur et la formation ; et développer les emplois verts dans les secteurs stratégiques de l'économie.

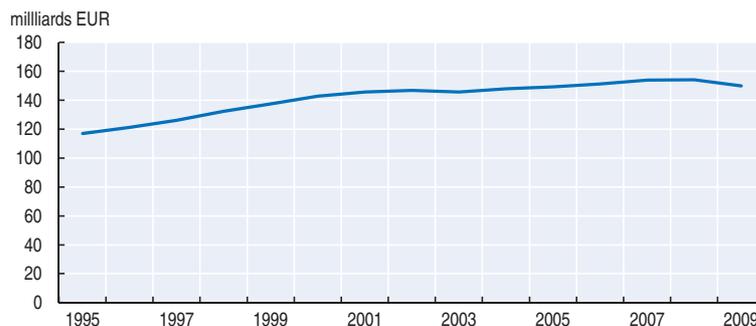
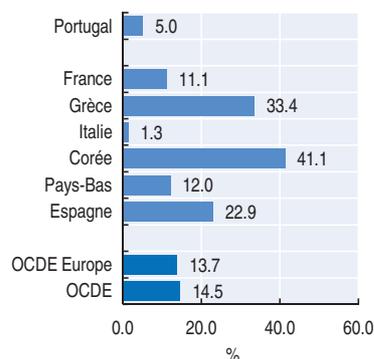
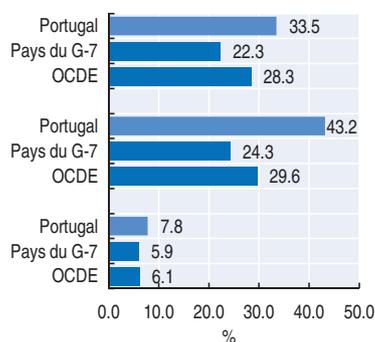
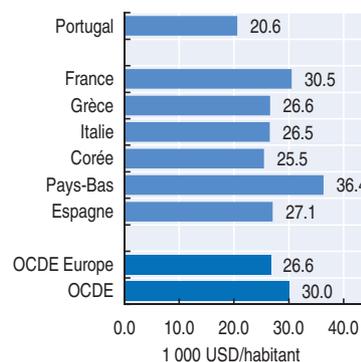
1. L'environnement, moteur de la croissance économique ?

L'économie du Portugal est relativement petite. Depuis son adhésion à l'Union européenne en 1986, ce pays a entrepris tout un éventail de réformes visant à une *libéralisation économique et à une ouverture accrue au commerce extérieur et aux investissements étrangers*. Il a connu une période de croissance prolongée, enregistrant des augmentations du PIB supérieures à la moyenne des pays de l'Union européenne pendant une grande partie des années 90. Cette évolution a permis au Portugal de rattraper le niveau de vie de pays de l'OCDE plus avancés. Le processus de convergence a pris fin durant la première moitié de la décennie 2000, marquée par une croissance faible. Le PIB par habitant est resté à un niveau avoisinant les trois quarts de la moyenne de l'OCDE-Europe (graphique 2.1).

Le Portugal est devenu une *économie diversifiée et de plus en plus axée sur les services*. La croissance des échanges et des investissements directs étrangers a joué un rôle important en la matière. Les secteurs de haute et moyenne/haute technologies comme les équipements de transport, l'électronique et les produits pharmaceutiques, se sont progressivement développés. L'industrie automobile est devenue le deuxième secteur d'exportation après l'industrie du textile et de l'habillement. Le tourisme représente la moitié des exportations de services. Toutefois, la structure économique du Portugal se caractérise encore par un secteur primaire relativement important et par une majorité d'activités manufacturières à faibles qualifications et à faible productivité comme le textile, la céramique, le liège, les produits alimentaires et les boissons.

Après un rebond de l'activité économique en 2007 et une période de réformes structurelles et d'assainissement des finances publiques, l'économie du Portugal est *entrée*

Graphique 2.1. Structure et tendances économiques

PIB^a au Portugal, 1995-2009Croissance du PIB^b, 2000-09PIB^b par habitant, 2009

Exportations en % du PIB, 2009

Importations en % du PIB, 2009

Taux de chômage standardisés^c, 2008

- a) PIB aux prix de 2005.
 b) PIB aux niveaux de prix et parités de pouvoir d'achat de 2005.
 c) % de la population civile active.
 Source : OCDE (2010), Perspectives économiques de l'OCDE n° 87.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932418829>

en récession fin 2008 sous l'effet de la crise économique mondiale. Le PIB a reculé de 2.5 % en 2009 et l'économie devrait rester très affaiblie jusqu'en 2012. La crise a eu de graves répercussions sur l'emploi. Le taux de chômage, qui est passé de 7.8 % en 2008 à 9.5 % en 2009, devrait rester supérieur à 10 % au cours des prochaines années (OCDE, 2010b). La crise

risque aussi d'accroître les déséquilibres de l'économie : la dépendance excessive à l'égard de la consommation, la faible croissance de la productivité du travail, et l'insuffisance de la modération salariale ont entraîné une perte de compétitivité extérieure. Le déficit budgétaire s'est alourdi, passant de 3 % en 2008 à 9.4% en 2009 (OCDE, 2010b). Un assainissement des finances publiques et des réformes structurelles visant à améliorer la productivité globale sont donc indispensables pour restaurer la confiance des investisseurs, assurer l'accès au financement extérieur et préparer le pays pour la croissance future (OCDE, 2010c).

En 2008, le Portugal a lancé toute une série de mesures visant à soutenir le revenu des ménages ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME), qui ont avoisiné 0.4 % du PIB. En 2009, dans le cadre du plan européen pour la relance économique, il a mis en route son plan de relance (Iniciativa para o Investimento e o Emprego), qui comprend des mesures représentant, en plus du budget ordinaire de l'État, un montant de 1.3 milliard EUR soit 0.8 % du PIB, contre 2 % du PIB pour la moyenne des pays de l'OCDE. La relance de 2009 a consisté principalement en des dépenses supplémentaires (0.5 % du PIB). Les mesures de relance économique globale ont pris la forme de baisses de la fiscalité directe et immobilière, d'une accélération des remboursements de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'une hausse temporaire des aides sociales et à l'emploi, d'une augmentation des investissements publics (dans le réseau haut débit, par exemple), de subventions visant à promouvoir l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, et d'autres formes encore de soutien à l'activité économique, en particulier pour les PME.

Quelque 18 % du plan de relance pour 2009, représentant 0.15 % du PIB, a été consacré à des mesures liées à l'environnement. Toutes les « mesures vertes » supplémentaires visaient le secteur de l'énergie. En effet, le Portugal cherche en priorité à limiter sa dépendance à l'égard des sources d'énergie extérieures et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre afin d'améliorer sa compétitivité globale (ministère des Finances et de l'Administration publique, 2009) (encadré 2.1). Les investissements dans le réseau électrique ont constitué la principale mesure touchant à l'énergie. Les mesures telles que les incitations fiscales en faveur de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les bâtiments peuvent être (et ont été) rapidement mises en œuvre, leur impact sur l'économie et l'emploi pouvant se faire sentir à brève échéance. Ce type de mesures offre des possibilités importantes de création ou de maintien de l'emploi dans le secteur de la construction, ainsi que d'emplois secondaires dans les industries d'aval.

La relance budgétaire a contribué à stabiliser l'économie à court terme. Confronté à la détérioration des finances publiques du pays, le gouvernement a entrepris en 2010 de les assainir de façon à ramener le déficit budgétaire à 2.8 % du PIB en 2013. Le programme d'assainissement des finances publiques est fondé principalement sur une compression des dépenses publiques, une réduction des dépenses fiscales et une prolongation du programme de privatisation. Certains grands projets d'investissement, comme celui des lignes ferroviaires à grande vitesse Lisbonne-Porto et Porto-Vigo, ont été reportés. Le Plan de stabilité et de croissance pour 2010-13 prévoit de renforcer les mesures fiscales liées à l'environnement en vue d'améliorer la viabilité des finances publiques (section 3).

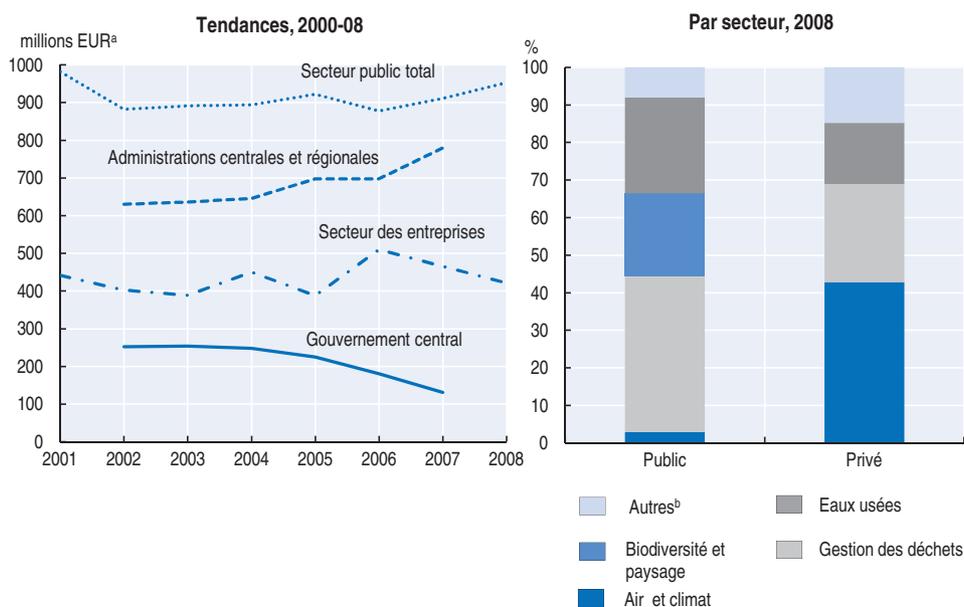
Encadré 2.1. Les mesures « vertes » du plan de relance budgétaire du Portugal

- Installation de panneaux solaires et d'unités de microgénération (mini-centrale éolienne) : aide à l'installation de 300 000 m² de panneaux thermiques solaires dans des bâtiments résidentiels et de 12 500 mini-centrales éoliennes dans des bâtiments résidentiels et commerciaux. Cette mesure visait à renforcer les pôles industriels de production de ces technologies, tout en suscitant des effets indirects sur d'autres secteurs industriels comme la fabrication de machines et d'équipements électriques. Fin 2009, elle avait permis la commande de 255 000 m² de panneaux solaires, d'une valeur totale de 95 millions EUR. Cette mesure a été prolongée en 2010 (pour permettre l'installation de 120 000 m² supplémentaires), l'objectif étant de la supprimer progressivement.
- Amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics – hôpitaux, universités et locaux administratifs. Cette mesure devrait avoir un impact positif sur les secteurs de la construction, de la fabrication d'éléments métalliques, des machines et de l'audit énergétique, et elle devrait contribuer à réduire la facture énergétique de l'administration publique. En 2009, 80 bâtiments étaient sélectionnés pour un investissement global de 40 millions EUR. Un investissement public supplémentaire de 38 millions EUR était prévu en 2010.
- Infrastructures de transport d'énergie : mesure d'avancement de l'investissement prévu dans le réseau électrique et l'interconnexion avec l'Espagne. Cette mesure devrait stimuler des secteurs tels que la fabrication d'éléments métalliques et de machines, la production d'équipements électriques et la construction.
- Investissements dans les réseaux intelligents, dans le but de raccorder 10 % des consommateurs nationaux d'électricité : les réseaux intelligents permettent aux consommateurs de suivre et d'optimiser leur consommation d'électricité, ainsi que d'améliorer globalement l'efficacité des services et l'efficacité énergétique. Cette mesure vise à créer un pôle de fabrication des équipements nécessaires, et devrait avoir un impact important sur le secteur de la construction. L'aide de l'État a permis de lancer la phase pilote en 2009.

Source : Ministère des Finances et de l'Administration publique.

2. Dépenses de protection de l'environnement et financement

Les dépenses publiques et privées de protection de l'environnement ont diminué d'environ 3 % en termes réels entre 2001 et 2008, mais leur part du PIB est restée stable, avoisinant 1 %. Les dépenses publiques ont reculé de 7 % au cours de cette même période (graphique 2.2). Le secteur public continue de représenter environ deux tiers du total des dépenses d'environnement. Les dépenses publiques ont été progressivement décentralisées vers les autorités régionales et locales, qui assument désormais 85 % des dépenses publiques d'environnement, moyennant toutefois d'importants transferts financiers en provenance du budget national. Les autorités locales continuent de ne jouir que d'une autonomie budgétaire limitée. En 2008, la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et la biodiversité composaient la majeure partie des dépenses publiques d'environnement. Au cours de la période étudiée, la gestion des déchets en a absorbé à elle seule plus de 40 %. Du fait de l'attention croissante portée à la biodiversité, la part des dépenses publiques en faveur de sa conservation s'est accrue. Par contre, celle consacrée à la lutte contre la pollution atmosphérique, notamment l'atténuation du changement climatique, est restée

Graphique 2.2. **Dépenses environnementales**

a) Prix constants 2005.

b) Includ: sols et eaux souterraines, bruit, radiation, R&D, et autres activités de protection de l'environnement.

Source : MAOT ; INE ; OCDE (2009), *Perspectives économiques de l'OCDE n° 87* ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932418848>

minime, bien qu'elle soit en hausse depuis 2008, sous l'effet du recours accru au Fonds carbone du Portugal (graphique 2.2).

En revanche, au cours de cette même période, les dépenses d'environnement du secteur privé ont progressé de plus de 5 %, reflétant le rôle grandissant de ce secteur dans les activités de financement liées à la prévention et la réduction de la pollution, ainsi que dans la gestion des infrastructures et des services environnementaux (en particulier dans les secteurs de la gestion des déchets et de l'eau). Pourtant, en 2008, moins de la moitié des entreprises menaient des activités de protection de l'environnement (INE, 2009). L'investissement des industries (y compris celle de la production et de la distribution d'électricité) a progressé de 2 % en termes réels entre 2004 et 2007 avant de fortement chuter l'année suivante, sous l'effet principalement de la crise économique. Les investissements environnementaux dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité ont été multipliés par six entre 2004 et 2007. La participation au système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE) et les prescriptions des directives de l'UE relatives aux grandes installations de combustion, ainsi qu'à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution ont attiré les investissements dans ce secteur. En témoigne la prédominance des investissements dans la lutte contre les émissions atmosphériques et de GES, qui représentent près de 90 % des investissements environnementaux dans le secteur de l'électricité. La pollution atmosphérique et le climat constituent les principales cibles des investissements de la majorité des secteurs industriels, suivis par le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. La gestion des déchets représente la principale charge d'exploitation de la plupart des industries, suivie par le traitement des eaux usées (graphique 2.2). Les investissements environnementaux des entreprises industrielles sont concentrés dans les secteurs de l'électricité et de l'eau (60 % du total des investissements environnementaux des industries) et dans les secteurs à forte

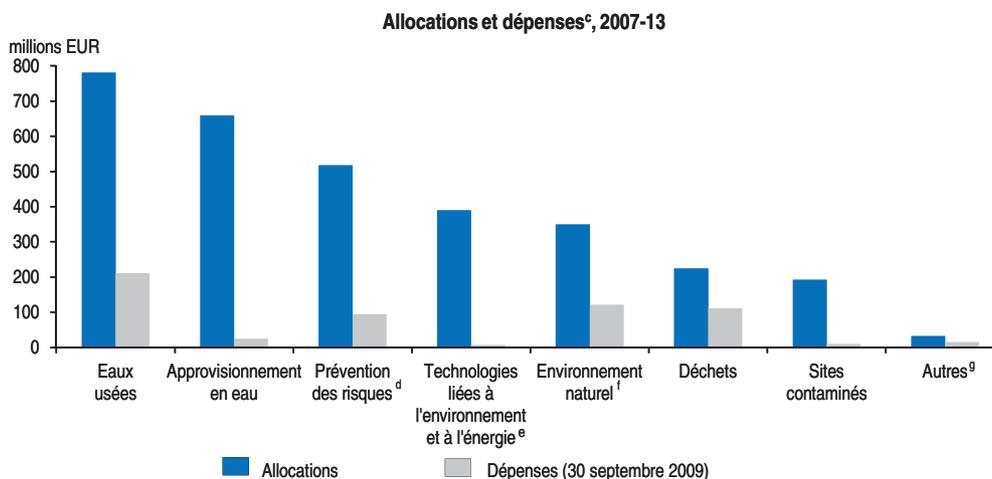
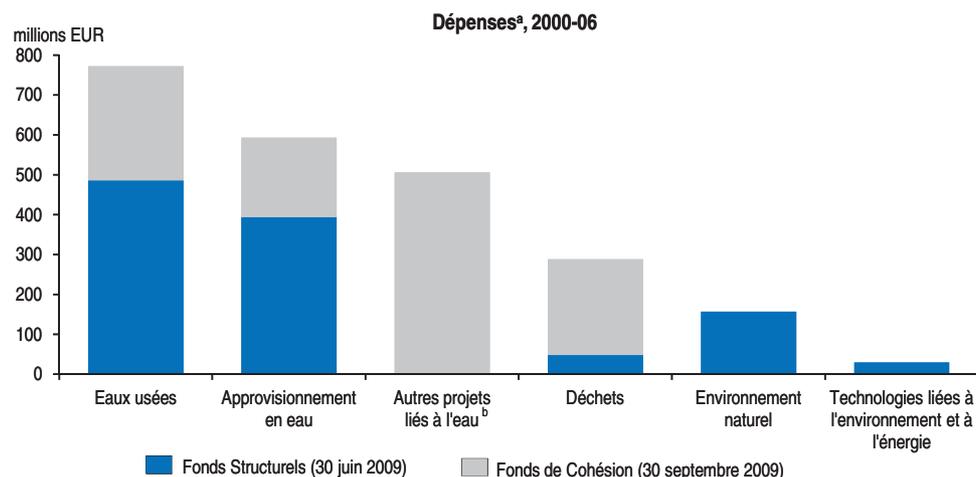
intensité énergétique (produits pétroliers raffinés, minerais non métalliques, pâtes et papiers). D'une manière générale, ce sont les investissements dans les technologies en bout de chaîne qui prédominent, et non les investissements dits « intégrés »¹.

Financement et fonds de l'UE

Le Portugal a *grandement bénéficié des fonds de l'UE*. Les transferts financiers de l'UE (corrigés des parités de pouvoir d'achat) ont diminué, passant de 300 EUR par habitant au cours de la période de programmation 2000-06 à environ 260 EUR par habitant au cours de la période 2007-13, tout en restant les plus élevés de l'UE15. Les transferts provenant des fonds structurels et de cohésion de l'UE ont représenté environ 60 % du total des investissements du secteur public du Portugal (CE, 2007).

Les fonds de l'UE ont constitué une source importante de financement des investissements environnementaux publics. Au cours de la période de programmation 2000-06, le total des investissements dans les infrastructures d'environnement s'est élevé à 7.9 milliards EUR, soit 0.8 % du PIB, la part la plus élevée de l'UE15². Les fonds publics, qui regroupent fonds nationaux et fonds communautaires, ont représenté plus de 80 % du financement, dont 40 % environ ont été couverts par des fonds de l'UE. Les prêts de la Banque européenne d'investissement ont représenté 16 % supplémentaires d'investissements publics (CE, 2010). Au cours de cette même période, la contribution de l'UE aux investissements liés à l'environnement a dépassé les 2.3 milliards EUR, ce qui équivaut à 9 % des fonds communautaires alloués au Portugal (fonds structurels et de cohésion). Le secteur de l'eau a perçu la grande majorité de ces fonds, suivi par celui des déchets (12 %) et celui de la protection de la nature (7 %). Une part minime a été consacrée à la promotion de technologies respectueuses de l'environnement dans les entreprises (graphique 2.2).

Pour la *période de programmation 2007-13*, plus de 5 milliards EUR de fonds de l'UE, soit 23 % de la contribution communautaire totale disponible (à l'exclusion du cofinancement national), sont consacrés à l'amélioration de l'environnement, à la promotion de la croissance durable et à la lutte contre le changement climatique. Ces objectifs sont mis en œuvre en réalisant des investissements directs dans les infrastructures environnementales et en liant l'aide accordée à d'autres projets, à des entreprises par exemple, pour satisfaire à des critères environnementaux spécifiques. Plus de 3 millions EUR (environ 15 % des fonds communautaires disponibles) ont été alloués aux infrastructures environnementales, notamment celles liées aux sources d'énergie renouvelables et à l'efficacité énergétique. Ces chiffres sont le reflet d'un accroissement notable de la part des fonds affectés à des investissements liés à l'environnement par rapport à la période de programmation précédente, ce qui témoigne de la priorité accrue accordée à cette question par les pouvoirs publics. Le secteur de l'eau (en particulier du traitement des eaux usées) reste la cible prioritaire des investissements, absorbant 46 % de la contribution de l'UE aux dépenses consacrées aux infrastructures environnementales. Par rapport à la période précédente, davantage d'attention a été portée à la prévention des risques naturels et industriels et aux technologies environnementales, notamment aux technologies énergétiques propres, mais une part plus restreinte des fonds a été affectée à la gestion des déchets (graphique 2.3). Globalement, on constate une volonté de privilégier les secteurs plus innovants, comme les énergies renouvelables, et d'apporter à des problèmes classiques de gestion de l'environnement des solutions de pointe, telles que l'épuration tertiaire des eaux usées et le traitement biologique des déchets.

Graphique 2.3. **Fonds de l'UE consacrés aux investissements environnementaux, 2000-06 et 2007-13**

a) Les dépenses pour la qualité de l'air et la pollution par le bruit sont négligeables donc exclues.

b) Inclut des projets mixtes pour l'approvisionnement en eau et les eaux usées, et le projet Alqueva qui englobe plusieurs aspects liés à l'eau.

c) Inclut les Fonds Structuraux et les Fonds de Cohésion.

d) Inclut d'autres mesures pour la préservation de l'environnement et pour la prévention des risques.

e) Inclut le soutien aux sources d'énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

f) Inclut la promotion pour la biodiversité et la protection de la nature (y compris Natura 2000), la promotion des valeurs environnementales, la protection et le développement du patrimoine naturel.

g) Inclut la qualité de l'air et la prévention et le contrôle intégrés de la pollution.

Source : Instituto Financeiro para o Desenvolvimento Regional ; Observatório do QREN ; calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932418867>

Le Portugal figure parmi les pays qui ont obtenu les meilleurs résultats en matière de gestion des fonds communautaires, notamment pour les projets environnementaux. Dans l'ensemble, l'allocation et l'utilisation des fonds ont reposé sur une analyse rationnelle des besoins d'investissement et sur la définition d'indicateurs de progrès appropriés. Les fonds de l'UE ont contribué à améliorer la qualité de la vie et à renforcer les capacités administratives et les infrastructures environnementales des régions portugaises. Comme dans beaucoup d'autres pays, les principaux résultats tangibles des financements communautaires dans le domaine de l'environnement ont été l'augmentation du nombre

de ménages raccordés aux systèmes de traitement des eaux usées et au réseau de distribution d'eau potable, ainsi que l'amélioration de la gestion des déchets (CE, 2010). Toutefois, à la fin de la période de programmation 2000-06, il subsistait des déficits d'infrastructures, et des investissements supplémentaires restaient indispensables pour assurer une stricte conformité avec l'acquis communautaire en matière d'environnement. Pour la période 2007-13, les besoins d'investissement des secteurs de l'eau et des déchets ont été estimés respectivement à 3 milliards EUR et 1 milliard EUR (CE, 2006). Malgré l'apport non négligeable que constituent les fonds de l'UE, le financement public global risque d'être insuffisant pour couvrir des besoins d'investissement aussi considérables, compte tenu en particulier des contraintes qui pèsent déjà sur les finances publiques du Portugal, et de la lenteur de la reprise économique prévue. De surcroît, il convient de se préoccuper des moyens indispensables à l'exploitation et l'entretien des équipements de protection de l'environnement. D'après certaines estimations, le financement des dépenses environnementales actuelles constitue un défi d'une ampleur presque équivalente à celui des dépenses d'investissement annuelles (CE, 2010). À long terme, les ressources requises devront pouvoir être obtenues grâce à une plus grande mobilisation du secteur privé et à une application plus efficace des redevances d'utilisation – en particulier dans les secteurs des déchets et des eaux usées, où la récupération des coûts est restée faible.

3. Taxes liées à l'environnement

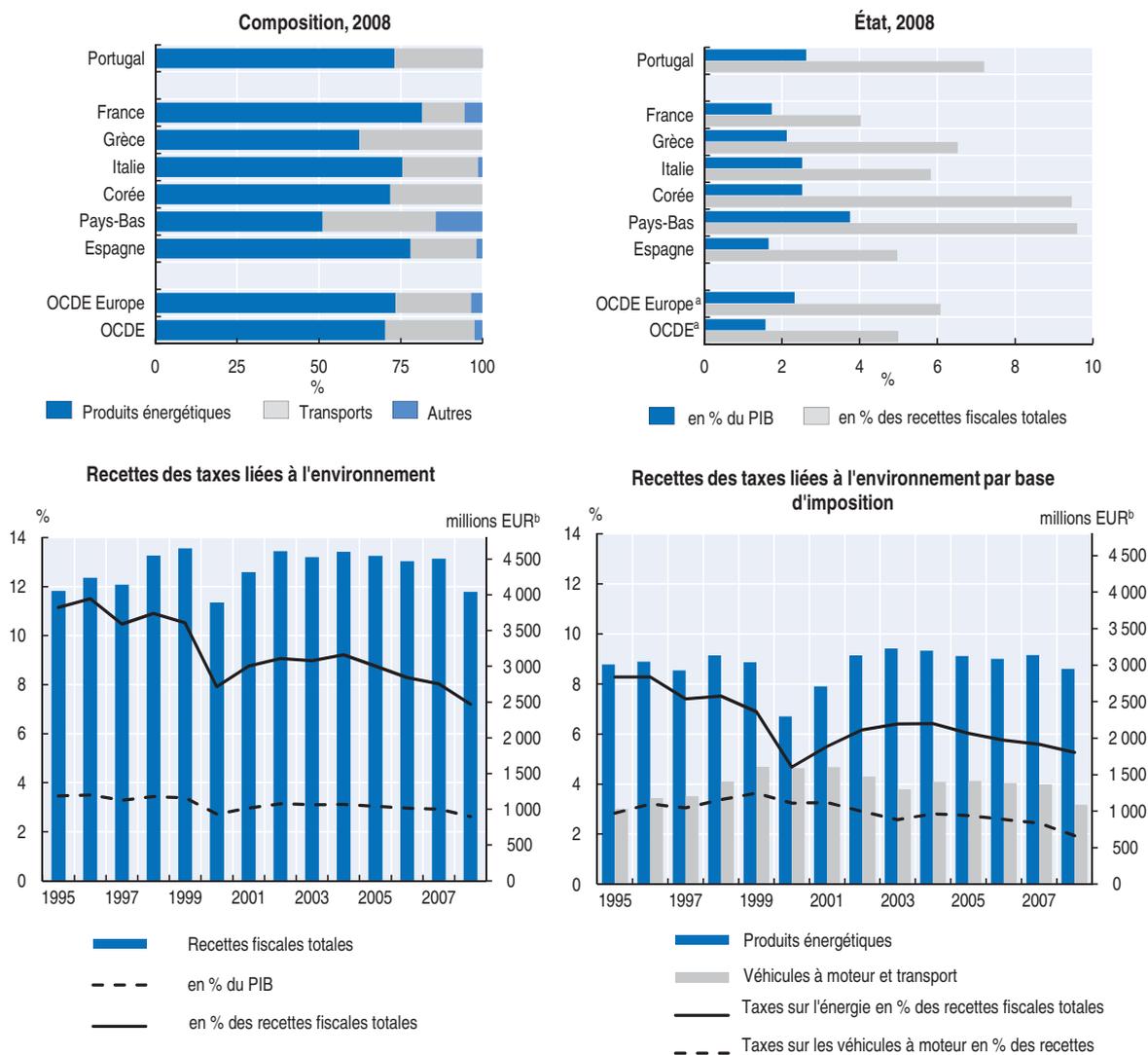
Le *ratio recettes fiscales/PIB* du Portugal a augmenté durant la période examinée sous l'effet de la politique d'assainissement des finances publiques. Il était de 35.2 % en 2008, c'est-à-dire conforme à la moyenne de l'OCDE. La structure globale de la fiscalité s'est stabilisée en grande partie depuis 2000. Par rapport à celle de nombreux autres pays, la structure fiscale portugaise s'appuie davantage sur les impôts sur la consommation étant donné le poids important de la consommation dans l'économie (OCDE, 2010c). En 2008, la fiscalité sur les biens et les services, énergie et transports compris, a représenté 37 % environ du total des recettes fiscales, soit une part considérablement supérieure à la moyenne de l'OCDE (proche de 32 %).

Comme dans tous les pays de l'OCDE, les *taxes liées à l'environnement* coïncident en grande partie avec la fiscalité sur la consommation d'énergie et les véhicules. Les recettes générées par les taxes liées à l'environnement (en termes réels) ont augmenté de 16 % entre 2000 et 2007³. Elles ont représenté 2.6 % du PIB et 7.2 % du total des recettes fiscales en 2008, soit une part supérieure à celle de l'ensemble des pays de l'OCDE (graphique 2.4). Le rôle des taxes liées à l'environnement s'est accru depuis 2000. Toutefois, le produit des taxes sur les combustibles/carburants a été exceptionnellement faible en 2000, en raison de la baisse du droit d'accise sur les carburants pour compenser l'augmentation des prix pétroliers (graphique 5.7). Dans l'ensemble, les recettes correspondant aux taxes liées à l'environnement se sont stabilisées à un niveau inférieur à celui enregistré à la fin des années 90, en termes absolus ainsi qu'en pourcentage du PIB et du total des recettes fiscales (graphique 2.4). Comme expliqué ci-après, la réduction des recettes générées par la fiscalité des véhicules dans les années 2000 constitue le principal facteur à l'origine de cette tendance.

Taxes sur les produits énergétiques

Le *taux des droits d'accise sur les produits énergétiques* est généralement supérieur aux niveaux minimaux prescrits par la réglementation de l'UE. En particulier, les taux des taxes

Graphique 2.4. Taxes liées à l'environnement



a) Moyenne pondérée.

b) Prix constants 2005.

Source : Base de données OCDE/AEE sur les instruments économiques employés dans la politique de l'environnement ; OECD (2010), *Perspectives économiques de l'OCDE* n° 87.StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932418886>

sur les carburants sont relativement élevés comparés à ceux de nombreux pays de l'OCDE-Europe, et ils ont été corrigés de l'inflation à plusieurs reprises au cours de la période examinée (chapitre 5). Du fait de cette hausse des taux et de sa forte dépendance à l'égard des transports routiers, le Portugal recouvre davantage de taxes sur les carburants en pourcentage du PIB que la plupart des autres pays de l'OCDE (OCDE, 2010c). Les taxes sur les carburants représentent 73 % des recettes fiscales liées à l'environnement, ce qui correspond à la moyenne de l'OCDE-Europe (graphique 2.4). Une part du produit des droits d'accise sur les produits énergétiques est affectée au Fonds forestier et au Fonds carbone du Portugal.

Fiscalité des véhicules

La fiscalité des véhicules est depuis longtemps une source importante de recettes pour le gouvernement portugais. À la suite de la réforme de 2007, la *taxe d'immatriculation* sur l'achat des véhicules et la *taxe de circulation* annuelle sont désormais différenciées en fonction du niveau d'émissions de CO₂ et de la cylindrée, la taxe d'immatriculation gagnant progressivement en importance. Les taux ont été revus de façon à transférer une partie de la charge fiscale de la taxe d'immatriculation sur la taxe annuelle. Depuis 2000, un rabais est accordé sur la taxe d'immatriculation lorsque l'achat d'un nouveau véhicule s'accompagne de la mise à la casse de l'ancien véhicule. La taxe d'immatriculation est liée aux niveaux d'émissions de CO₂ depuis 2009. Si, théoriquement, ces taxes sont moins efficaces que les taxes sur les carburants et les redevances routières pour réduire les émissions, elles se sont révélées efficaces en revanche pour faire évoluer la composition du parc automobile vers des véhicules neufs plus sobres en carburant (chapitre 5). Conjuguée à la stabilisation des ventes de voitures depuis 2003 et à la perte de recettes due à la *prime à la casse* (section 4), cette situation s'est traduite par une baisse des recettes générées par la fiscalité des véhicules et, au bout du compte, par une réduction du produit total des taxes liées à l'environnement (graphique 2.4).

Autres taxes liées à l'environnement

Le Portugal a progressé dans le recours à l'instrument de la fiscalité *dans des secteurs autres que l'énergie et les transports*. Une taxe sur les ampoules électriques énergivores (acquittée par les fabricants et les détaillants) est en vigueur depuis 2007. Le produit de cette taxe sert à financer le Fonds pour l'efficacité énergétique et le Fonds carbone du Portugal (chapitre 5). La taxe immobilière sur les bâtiments résidentiels et commerciaux est réduite lorsqu'on y installe des équipements utilisant des sources d'énergie renouvelables et des panneaux solaires.

Les *taxes liées aux déchets* ont été introduites en 2007. Elles comprennent une taxe sur les autorisations d'exploiter accordées aux entreprises de gestion des déchets et une taxe sur la gestion des déchets. Cette dernière est calculée par tonne de déchets éliminée ou traitée par les entreprises de gestion des déchets (chapitre 3). Les taux des taxes sont plus élevés pour les déchets mis en décharge que pour les déchets incinérés. Ils augmentent de 50 % si les déchets éliminés sont recyclables. Cette taxe vise à inciter à réduire la mise en décharge au profit d'une gestion et d'un traitement plus efficaces. Le produit de cette taxe est perçu par l'Agence portugaise de l'environnement (APA) et par les Commissions de coordination et de développement régional (CCDR). Les recettes sont affectées au financement des activités de ces instances et au soutien des entreprises de gestion des déchets.

En 2008, le Portugal a introduit une *redevance sur les ressources en eau* visant les prélèvements et les rejets. La redevance sur les prélèvements d'eau est calculée par mètre cube d'eau prélevée. Les taux diffèrent en fonction du type d'utilisation. La composante relative aux rejets est calculée sur la base de la quantité et du type de polluant rejeté (azote total, phosphore total, oxydants totaux) (chapitre 3). La redevance sur les ressources en eau est acquittée par les entreprises détentrices d'une autorisation, et son produit est partagé entre le Fonds pour la protection des ressources en eau, l'Institut de l'eau (INAG) et les Autorités de districts hydrographiques. Il est spécifiquement utilisé pour couvrir une partie des coûts de gestion de l'eau, et pour améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau, ainsi que la qualité des ressources en eau et des écosystèmes.

Les taxes liées aux déchets et la redevance sur l'eau acquittées par les entreprises détentrices d'une autorisation devraient être répercutées sur le consommateur final par le biais de redevances sur les services de gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées. Toutefois, pour des raisons d'acceptabilité sociale, *beaucoup de municipalités qui fournissent directement des services de gestion de l'eau et des déchets ne répercutent pas sur les consommateurs les taxes y afférentes*, ce qui affaiblit l'incitation des ménages et des entreprises à économiser l'eau et à réduire les rejets d'eaux usées et la production de déchets.

Évaluation

Le Portugal a besoin de *simplifier son système fiscal* pour s'attaquer à la réalisation d'objectifs urgents et potentiellement contradictoires : accroître les recettes fiscales pour remédier à l'important déficit budgétaire et, en même temps, stimuler la croissance économique. L'Étude économique 2010 du Portugal réalisée par l'OCDE recommande de réduire progressivement la fiscalité du travail au profit de la fiscalité sur la consommation et sur la propriété (OCDE, 2010c)⁴. Développer l'utilisation de taxes indirectes sur la consommation de biens et de services potentiellement dommageables pour l'environnement pourrait aussi contribuer à la réalisation de ces objectifs. Ces taxes dégageraient des recettes qui pourraient aider le gouvernement à assainir les finances publiques et/ou servir à réduire en partie la fiscalité sur les ménages et les entreprises et, ce faisant, encourager la croissance économique. Leur caractère régressif devra toutefois être pallié par des dispositifs ciblés de prestations sociales.

Comme il était recommandé dans l'Examen 2001 des performances environnementales du Portugal mené par l'OCDE, le Portugal a développé l'*utilisation des instruments économiques* dans la fourniture de services environnementaux, et renforcé la fonction d'orientation écologique des taxes liées à l'environnement concernant les transports (annexe B), par l'introduction de taxes sur les déchets et l'eau et par la restructuration de la fiscalité des véhicules en fonction des émissions de CO₂. S'il n'est pas actuellement prévu de « réforme fiscale écologique » complète, le Plan de stabilité et de croissance 2010-13 prévoit cependant de renforcer les mesures fiscales liées à l'environnement, en vue de mieux préserver leur fonction incitative et de contribuer à améliorer la viabilité budgétaire (encadré 2.2). Toutefois, certaines des mesures prévues consistent en des crédits d'impôt et d'autres formes d'incitations fiscales qui risquent d'alourdir les dépenses de l'État et de se révéler être un moyen coûteux de réaliser les objectifs environnementaux (voir aussi section 4). Le Portugal pourrait envisager d'introduire d'autres taxes (sur les polluants atmosphériques, les pesticides et les matériaux d'emballage, par exemple) et de restructurer les taxes existantes de façon à mieux prendre en compte les externalités environnementales (par exemple, en intégrant une composante carbone aux taxes sur les combustibles et carburants) (chapitre 5). Les objectifs d'assainissement des finances publiques et de reprise économique pourraient être atteints plus efficacement si le Portugal autorisait une plus grande souplesse dans l'utilisation des recettes générées par la fiscalité environnementale, qui actuellement sont en partie affectées à des fonds spécifiques.

Encadré 2.2. Le rôle des mesures fiscales liées à l'environnement dans le plan de viabilité budgétaire du Portugal

Le Plan de stabilité et de croissance 2010-13 du Portugal prévoit plusieurs mesures :

- introduire une incitation fiscale à l'achat de véhicules électriques par les entreprises, tout en décourageant l'acquisition de véhicules consommant des carburants conventionnels, et fournir des véhicules électriques au personnel en tant qu'« avantages en nature » ;
- étendre les crédits d'impôt à l'achat d'équipements à bon rendement énergétique ;
- élargir les droits d'accise sur les produits énergétiques à l'électricité, conformément aux prescriptions de la législation de l'UE ;
- réviser la taxe d'immatriculation des véhicules en réduisant chaque année les catégories d'émissions de CO₂ de 5 g/km, de façon à la conserver en tant que source de recettes publiques et à mieux l'articuler au développement du marché de l'automobile ;
- rationaliser les dépenses fiscales liées aux droits d'accise sur les produits énergétiques, en liant les avantages fiscaux et les exonérations à des critères environnementaux plus rigoureux ;
- rationaliser les dépenses fiscales liées aux taxes sur les véhicules en liant les avantages fiscaux et les exonérations à des critères environnementaux plus rigoureux. En particulier, la prime à la casse a été limitée à l'achat de véhicules dont les émissions de CO₂ plafonnent à 130 g/km en 2010 (contre 140 g/km en 2009) et, à compter de 2011, ne concerne plus que l'achat de véhicules électriques.

Source : Ministère des Finances et de l'Administration publique.

4. Dépenses fiscales et subventions

Le système fiscal portugais se caractérise par des *dépenses fiscales nombreuses* (crédits d'impôt, abattements fiscaux et exonérations fiscales, par exemple) qui réduisent l'assiette des impôts et requièrent par conséquent des taux d'imposition plus élevés que ce ne serait le cas autrement (OCDE, 2010c)⁵. Des exonérations de droits d'accise sont toutefois appliquées à différentes utilisations de produits énergétiques et catégories d'utilisateurs (chapitre 5). En outre, les taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sont souvent réduits. Les réductions s'appliquent, notamment, au fioul domestique et au diesel utilisé dans le secteur agricole, à la consommation par les ménages de gaz naturel et d'électricité, aux activités d'exploration-production de pétrole et de gaz, aux équipements nécessaires à la production et à l'utilisation de l'énergie issue de certaines sources renouvelables, au matériel antipollution, aux intrants et machines agricoles, à la collecte des déchets et à l'alimentation en eau. Les réductions de TVA sur la consommation d'énergie par les ménages ont représenté plus de 620 millions EUR en 2004 (Kosonen et Nicodème, 2009), soit l'équivalent de 0.4 % du PIB, contre 0.07 % du PIB dans l'UE15⁶. Nombre de ces exonérations et les réductions de TVA sont en vigueur depuis plusieurs années, au motif qu'elles viennent en aide aux segments vulnérables de l'économie et de la population. Toutefois, cet argument a perdu de son poids. En effet, ces dépenses fiscales représentent une perte de recettes pour l'État, faussent la concurrence et les décisions d'investissement et, en abaissant les prix pour l'utilisateur final, peuvent réduire les incitations à économiser l'énergie et les ressources naturelles.

Le Portugal propose plusieurs *déductions sur la fiscalité environnementale* aux ménages comme aux entreprises. Les ménages peuvent solliciter des crédits d'impôt pour, entre autres, l'achat d'habitations satisfaisant aux normes d'efficacité énergétique, des travaux de rénovation destinés à améliorer la performance énergétique de leur habitat, l'installation d'équipements d'un bon rendement énergétique, d'unités de microgénération et de panneaux solaires, et les achats de véhicules électriques. Les véhicules électriques sont en outre exonérés des taxes d'immatriculation et de circulation ainsi que des droits de timbre. De même, les entreprises peuvent bénéficier de crédits d'impôt ou de taux d'amortissement dérogatoires sur le coût des investissements destinés à améliorer les performances énergétiques et à acheter des véhicules plus économes en carburant. Depuis 2000 est en vigueur un programme de mise à la casse qui offre d'importantes déductions sur la taxe d'immatriculation du véhicule neuf (programme limité aux véhicules électriques à compter de 2011).

Dans l'ensemble, les *dépenses fiscales consacrées aux incitations liées à l'énergie et aux véhicules* ont augmenté au cours des dernières années, pour atteindre 145 millions EUR en 2008 (tableau 2.1). Les crédits d'impôt liés à l'environnement ne représentent qu'une part minime de l'impôt sur le revenu des ménages et des sociétés. Toutefois, en 2008, les dépenses fiscales sur les véhicules ont absorbé environ 16 % des recettes de cette fiscalité, contre 5 % en 2006, et les exonérations de taxes sur l'énergie ont représenté 9 % des recettes fiscales correspondantes. Les dépenses fiscales liées au *programme de mise à la casse* ont considérablement augmenté entre 2006 et 2009, atteignant 51 millions EUR, soit 7.2 % des recettes de la taxe d'immatriculation en 2009⁷. Elles représentaient l'avantage fiscal le plus important concernant l'achat de biens. Le ministère des Finances a estimé que la limitation de du dégrèvement fiscal accordé à l'achat de véhicules présentant de faibles niveaux d'émissions de CO₂ a ramené le montant des pertes de recettes à 28 millions EUR, soit 3 % des recettes de la taxe d'immatriculation. L'OCDE a recommandé d'étudier l'impact de ces dépenses fiscales sur le budget de l'État, qui revêt une importance toute particulière en période de récession économique, et d'élargir l'assiette des impôts en réduisant déductions et abattements fiscaux (OCDE, 2010c). Les dépenses fiscales constituent souvent un moyen coûteux de poursuivre des objectifs d'équité. Elles peuvent même être régressives, c'est-à-dire bénéficier surtout aux hauts salaires. Le Portugal doit évaluer ces dépenses en termes d'impacts négatifs potentiels sur l'environnement. De même, les crédits d'impôt et les abattements fiscaux, qui visent à encourager les achats et les investissements respectueux de l'environnement, sont d'une moindre efficacité économique pour réduire les impacts environnementaux que les redevances sur les activités responsables de ces impacts, même s'ils peuvent contribuer à s'attaquer à d'autres dysfonctionnements du marché ou obstacles (manque d'informations, accès difficile au crédit, par exemple) et à stimuler des secteurs économiques connexes en période de crise.

Subventions à l'énergie

En plus des dépenses fiscales liées à l'énergie mentionnées ci-dessus, le Portugal prévoit diverses formes d'*aide financière au secteur de l'énergie*, parmi lesquelles figurent des subventions aux investissements, cofinancées dans le cadre de mécanismes communautaires de financement, qui servent à développer les infrastructures et les réseaux d'électricité et de gaz naturel (AIE, 2009). L'aide publique au développement des infrastructures devrait être progressivement supprimée une fois achevée la libéralisation

Tableau 2.1. **Dépenses fiscales liées à l'énergie et aux véhicules^a, 2006-08**
(Millions EUR)

Avantage fiscal	2006	2007	2008
Taxe sur les produits pétroliers (ISP) <i>dont</i> :	240.1	261	226.8
Navigation côtière et fluviale, pêche comprise	26.7	26.9	24.8
Machines agricoles	62.3	74.3	70.9
Chauffage	69	60.7	43.3
Biocarburants	30.5	50.1	45.4
Taxe sur les véhicules à moteur, <i>dont</i> :	59.6	95.5	143.8
Diplomates, ressortissants d'autres pays de l'UE, ressortissants de pays tiers, etc.	24.9	35.1	24.5
Automobiles à moteur hybride	1.6	1.8	
Prime à la casse	7.4	18.8	44.8
Réduction des émissions de particules		13.1	47.4
Impôt des personnes physiques, <i>dont</i> :	5.8	6.6	7.4
Équipements utilisant des sources d'énergie renouvelables	5.8	6.6	7.4
Total	305.5	363.1	378
<i>dont</i> , incitations à la protection de l'environnement	45.3	90.4	145

a) Ne tient pas compte des pertes de recettes dues à l'application de taux de TVA réduits.

Source : Ministère des Finances et de l'Administration publique.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932419323>

des marchés de l'énergie. Les efforts devraient viser à instaurer un environnement propice aux investissements par la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires stables. Les investissements des entreprises et des ménages dans les équipements d'efficacité énergétique bénéficient aussi d'une aide directe dans le cadre du Plan national d'action pour l'efficacité énergétique, et l'électricité d'origine renouvelable fait l'objet de mesures de soutien sous la forme d'une politique de tarification favorable (tarifs de rachat) (chapitre 5). Les coûts et avantages de ces aides doivent être régulièrement évalués, en tenant compte des objectifs de politique publique visés et des incitations offertes aux opérateurs du secteur de l'énergie dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission (SCEQE), dans l'optique d'éliminer progressivement les formes de subventions inutiles, coûteuses et génératrices de distorsions.

Subventions à l'agriculture et à la pêche

Au Portugal, le soutien à l'agriculture suit les règles de la politique agricole commune de l'UE (PAC). Le soutien aux agriculteurs de l'UE (tel que mesuré par l'indicateur OCDE de l'Estimation du soutien aux producteurs, ESP) a diminué en moyenne, passant de 33 % des recettes agricoles en 2000-02 à 23 % en 2007-09, ce qui correspond grosso modo à la moyenne des pays de l'OCDE. L'aide directe aux agriculteurs a été progressivement découplée de la production agricole et de la consommation d'intrants : 44 % du soutien communautaire aux agriculteurs en 2007-09 était calculé sur la base des quantités produites et des intrants consommés, ce qui en faisait la principale incitation à produire, contre 65 % environ en 2000-02. L'aide directe aux agriculteurs est également subordonnée à la satisfaction de normes environnementales spécifiques (écoconditionnalité) et à l'adoption de bonnes pratiques agricoles (définies comme des niveaux de qualité environnementale qui devraient être atteints aux frais de l'agriculteur). Les dépenses consacrées aux mesures agroenvironnementales au Portugal ont continué d'augmenter dans les années 2000, pour représenter environ 25 % des dépenses financées par le Fonds européen agricole pour le développement rural en 2008 (Vojtech, 2010)⁸.

Toutefois, les agriculteurs portugais bénéficient d'une réduction du coût des intrants, ce qui a des conséquences pour l'environnement. L'allègement fiscal sur le gazole proposé pour les tracteurs et les machines agricoles a représenté 70 millions EUR de perte de recettes fiscales en 2008 (tableau 2.1). Des taux avantageux de TVA sont appliqués à toute une gamme d'intrants et de matériels agricoles. La consommation d'eau d'irrigation a été exonérée de redevances jusqu'en 2009. L'eau destinée à l'irrigation bénéficie d'une réduction de la redevance sur l'eau. Dans le cas de projets privés d'irrigation, les agriculteurs paient la totalité des frais d'investissement et d'exploitation, bien que les investissements réalisés dans les équipements d'irrigation soient de plus en plus financés par des fonds nationaux et communautaires comportant des contributions non remboursables variables. Les agriculteurs qui bénéficient de projets d'irrigation publics ne sont pas redevables du coût des investissements réalisés dans les infrastructures extérieures à l'exploitation mais assument en moyenne 90 % des coûts d'entretien et de distribution (Garrido et Calatrava, 2010).

La politique commune de la pêche de l'UE fournit le cadre du soutien à la pêche mis en place par le Portugal. Les transferts publics accordés à ce secteur ont diminué au cours de la dernière décennie (de 8 % entre 1997 et 2007). En moyenne, ils ont totalisé quelque 20 millions EUR par an en 2005-07, soit environ 10 % de la valeur du total des captures, ce qui correspond à la moyenne de l'UE. Les aides directes aux pêcheurs ont représenté une part minime du soutien total à la pêche (OCDE, 2010d). Le Portugal prévoit des subventions aux pêcheurs en faveur de la réduction de la flotte (déchirage de navires) et du renouvellement des navires de pêche existants, dans le but, par exemple, d'améliorer la sécurité et les conditions de travail, d'encourager l'utilisation d'engins plus sélectifs et respectueux de l'environnement, et de réduire la consommation de carburant. À cet égard, le renouvellement de la flotte de pêche pourrait être accéléré selon un meilleur rapport coût-efficacité en supprimant progressivement l'exonération de droit d'accise sur le carburant utilisé dans le secteur (tableau 2.1). En témoignent les efforts accrus déployés dans la zone OCDE pour améliorer la technologie et modifier le comportement des patrons de pêche à la suite de la flambée des prix des carburants en 2008 (OCDE, 2010d). L'aide n'est pas liée à la production ou à l'investissement dans de nouveaux navires, principales causes potentielles d'une réduction des stocks halieutiques. Cependant, comme dans d'autres pays de l'UE, il est probable que les gains de productivité obtenus grâce au renouvellement et à la modernisation de la flottille ont compensé les mesures prises pour limiter l'effort de pêche (chapitre 4).

5. Promouvoir l'éco-innovation et les produits respectueux de l'environnement

5.1. Le cadre des politiques d'innovation et d'éco-innovation

Très ouvert au commerce extérieur, le Portugal perd actuellement sa compétitivité et enregistre un recul des parts détenues dans le marché mondial par la plupart de ses secteurs d'exportation traditionnels. La productivité doit être stimulée. La promotion de l'innovation pourrait contribuer notablement à restaurer la compétitivité. En particulier, le développement de l'éco-innovation peut avoir des effets économiques très bénéfiques⁹ : il pourrait créer de nouvelles sources de croissance économique en stimulant le développement de nouveaux secteurs et de nouvelles connaissances. Il pourrait aussi améliorer l'efficacité de l'économie du Portugal et son adaptabilité aux changements structurels, facilitant ainsi la transition vers une économie plus verte. La promotion de

l'éco-innovation exige de mettre en œuvre des réformes structurelles pour stimuler la capacité d'innovation en général, et d'axer les efforts de promotion de la R-D et de la technologie sur des domaines spécifiques se rapportant à l'environnement et au climat.

Le *cadre juridique et institutionnel du Portugal en matière d'innovation* se caractérise depuis longtemps par la centralisation des institutions et des politiques et par une séparation entre la politique de R-D et la politique industrielle, qui relèvent de ministères différents et d'un certain nombre d'organismes et d'institutions¹⁰. La planification stratégique, la coordination et la coopération entre ces organismes ont souvent été insuffisantes (Simões et Godinho, 2006).

Pour essayer de remédier à ce clivage entre recherche et industrie, les pouvoirs publics ont lancé en 2005 le *Plan technologique* dans le but de promouvoir l'innovation, le changement social et la modernisation¹¹. Ce plan est placé sous la supervision du ministère de l'Économie, de l'Innovation et du Développement (MEID). Des mécanismes de suivi, d'évaluation et de coordination ont été mis en place pour renforcer ce plan et en améliorer l'efficacité. L'Agence pour l'innovation est chargée de promouvoir les consortiums de R-D université-industrie et de soutenir la création de jeunes entreprises technologiques (en procurant des capitaux de démarrage par exemple. L'Institut de soutien des petites et moyennes entreprises et de l'innovation s'attache à promouvoir l'innovation dans les PME et gère plusieurs dispositifs financiers ciblés, dont ceux qui sont cofinancés par les fonds structurels et de cohésion de l'UE.

Le Plan technologique marque une avancée vers une *politique d'innovation cohérente* et a contribué à faciliter la communication entre les institutions compétentes. Il a donné lieu à l'introduction de plusieurs mesures et projets de modernisation et de promotion de l'innovation, dont beaucoup sont reconnus au plan international et considérés comme de bonnes pratiques (Gomes et Telha, 2010). Des améliorations réglementaires visant à réduire la bureaucratie et à développer l'administration électronique ont aussi contribué à instaurer un environnement plus propice à l'innovation (Simões et Godinho, 2006). Les universités portugaises participent à plusieurs partenariats internationaux concernant l'innovation dans les domaines de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur.

Malgré les progrès accomplis, l'amélioration de la coordination, actuellement insuffisante, entre les entreprises, les universités, les organismes de recherche et les institutions publiques demeure un défi majeur. La plupart des entreprises portugaises sont des PME qui ne sont pas encore capables d'affronter la concurrence sur les marchés internationaux et qui manquent souvent d'une motivation à innover (Gomes et Telha, 2010). Le secteur public et les organismes de recherche ont donc un rôle essentiel à jouer pour encourager les entreprises à être plus innovantes et à améliorer leurs compétences.

Comme la plupart des pays de l'OCDE, le Portugal a utilisé ses mesures de politique environnementale pour promouvoir la production durable et l'éco-innovation, sans les mettre en cohérence ou en synergie avec les autres politiques. Ce n'est que récemment qu'il a entrepris d'intégrer les *préoccupations environnementales dans ses politiques d'innovation et industrielle*, mais pas de manière systématique. Un véritable cadre d'action doit être mis en place pour que l'éco-innovation produise des technologies et des solutions écologiques, s'adapte à un environnement concurrentiel en mutation, et contribue à atteindre des objectifs tant environnementaux que socio-économiques ambitieux.

5.2. Performances de la recherche et de l'industrie

Le Portugal a longtemps affiché des performances en matière d'innovation qui étaient en deçà de la moyenne de l'OCDE. Ainsi, le nombre de brevets triadiques par habitant est toujours sensiblement inférieur à cette moyenne. Cela tient dans une large mesure au niveau d'instruction peu élevé des travailleurs portugais, qui explique pour une grande part leur faible productivité par rapport à ceux des pays plus riches de l'OCDE (OCDE, 2010c). Bien que le niveau d'études progresse nettement au fil des générations, en 2008, seulement 14 % environ de la population d'âge actif (25-64 ans) avait atteint l'enseignement tertiaire, moitié moins que la moyenne de l'OCDE (OCDE, 2010e).

Ces dernières années, l'action déterminée menée en faveur de la recherche et de l'innovation, dont témoignent l'adoption du Plan technologique en 2005, la hausse des dépenses publiques de R-D et la mise en place d'incitations fiscales, a aidé le Portugal à commencer à combler son retard sur les économies plus avancées. Le budget public de la R-D a sensiblement augmenté et atteint 1 % du PIB, pourcentage qui classe le Portugal au deuxième rang des pays de l'OCDE pour cet indicateur. Les dépenses de R-D ont progressé plus vite que le PIB dans les années 2000 pour s'établir à 1.5 % du PIB en 2008, contre moins de 1 % dans la première moitié de la décennie. L'intensité de R-D n'en reste pas moins inférieure à la moyenne de l'OCDE (2.3 %) et à celle de l'UE15 (2 %). Le secteur privé joue un rôle beaucoup plus important qu'avant : bien qu'elle demeure en retrait par rapport à la moyenne de l'UE15, la part de la R-D financée et exécutée par le secteur des entreprises est passée de 28 % en 2000 à environ 50 % en 2008.

Le personnel total de R-D a progressé de plus de 15 % de 2006 à 2007, soit bien plus vite qu'au cours des années précédentes et que dans l'UE15 (où l'accroissement était d'environ 4 % par an). Il a aussi crû plus vite que l'emploi total. Sa part dans l'emploi total est ainsi passée de 4.3 pour mille à 9.5 pour mille de 2000 à 2008, ce qui reste néanmoins inférieur à la moyenne de l'UE15 (12 pour mille environ)¹².

La proportion des entreprises réalisant des innovations de produits et non techniques est en hausse. Dans les années 2000, les exportations de produits manufacturés de haute et de moyenne haute technologie (matériel de transport et électronique, par exemple) ont augmenté plus vite que les autres exportations. En 2007, elles ont représenté environ 43 % des exportations totales de produits manufacturés du pays (OCDE, 2009). Cette même année, le Portugal a pour la première fois enregistré un excédent de sa balance des paiements technologiques. En revanche, l'entrepreneuriat dans les secteurs de haute technologie est relativement faible. Très peu d'entreprises font de la R-D un instrument stratégique de compétitivité, et parmi celles qui adoptent cette démarche, le manque de compétences complémentaires se répercute semble-t-il défavorablement sur les performances (Simões et Godinho, 2006).

Les dépenses intérieures brutes de R-D à finalité environnementale ont progressé de 46 % (en termes réels) entre 2000 et 2007, bien que leur part dans les dépenses totales de R-D ait baissé pu s'établir à 4.4 %¹³. En particulier, la R-D à finalité environnementale dans le secteur des entreprises est en hausse régulière depuis 2005, et la même tendance a été observée en ce qui concerne la plupart des autres types de R-D. Les établissements d'enseignement supérieur sont le premier exécutant de la R-D liée à l'environnement (40 % du total environ en 2007), devant les entreprises (34 %) et les établissements publics (15 %). Le budget public de la R-D environnementale connaît depuis 2000 une progression qui s'est accélérée depuis 2005, ce qui confirme l'existence de liens entre l'augmentation de

l'activité de R-D et l'intensification des initiatives des pouvoirs publics et des efforts financiers. En 2008, environ 4 % du budget public de R-D a été consacré à l'environnement.

Le *financement public de la R-D dans le domaine de l'énergie* a beaucoup varié depuis 2000, mais ces dernières années, il a tendance à croître régulièrement¹⁴. Les technologies des énergies renouvelables – l'éolien et le solaire, notamment – constituent le domaine de recherche dominant, puisqu'elles ont représenté 42 % des dépenses publiques totales consacrées à la R-D énergétique en 2008. La part affectée à l'efficacité énergétique s'est élevée à environ 7 % (chapitre 5). Le gouvernement a appuyé la création de pôles industriels et de R-D stratégiques dédiés au développement de technologies clés telles que le solaire photovoltaïque et l'électricité éolienne (encadré 2.3).

Encadré 2.3. Les centrales et pôles technologiques éoliens et photovoltaïques

En 2005, le gouvernement a lancé deux importants appels d'offres pour l'interconnexion de futurs parcs éoliens. Le but était de coupler les éoliennes à un pôle industriel et de R-D, de façon à maximiser les avantages de l'investissement dans la production d'électricité éolienne et à favoriser la croissance économique et la création de possibilités d'emploi dans des zones moins développées. Les candidats disposés à faire des concessions sur les tarifs d'achat de l'électricité étaient mieux notés, mais les promoteurs avaient aussi la possibilité de négocier d'autres propositions et engagements, ce qui a donné lieu à des initiatives privées en faveur de la R-D, du transfert de savoir-faire et du développement de produits nationaux.

Le premier marché a été attribué en octobre 2006 : il portait sur une puissance installée de 1 000 MW et l'ajout ultérieur de 200 MW. Le budget prévu était de 1 750 millions EUR. Le processus a entraîné la création de quelque 1 700 emplois directs et 4 500 emplois indirects. En outre, le projet retenu pour la première phase a déjà contribué à hauteur de 35 millions EUR à la création d'un fonds national de la R-D en vue de soutenir la recherche et l'innovation dans le domaine des énergies renouvelables. Le deuxième appel d'offres, conclu en septembre 2007, a donné lieu à l'attribution de 400 MW supplémentaires, puis à nouveau de 200 MW en 2008. Les appels d'offres se sont soldés par la création d'un vaste parc éolien terrestre et d'une installation industrielle dans la région de Viana do Castelo.

Avant le lancement de ce processus d'appels d'offres, l'accroissement rapide de la puissance éolienne installée était tiré presque exclusivement par les importations de technologies et de matériel. En 2009, le Portugal a commencé à exporter des éléments d'éoliennes et couvrait 90 % de ses importations (graphique 2.5). Il est sans doute appelé à devenir un exportateur net d'aérogénérateurs et à produire la plupart des équipements qui seront installés dans le pays.

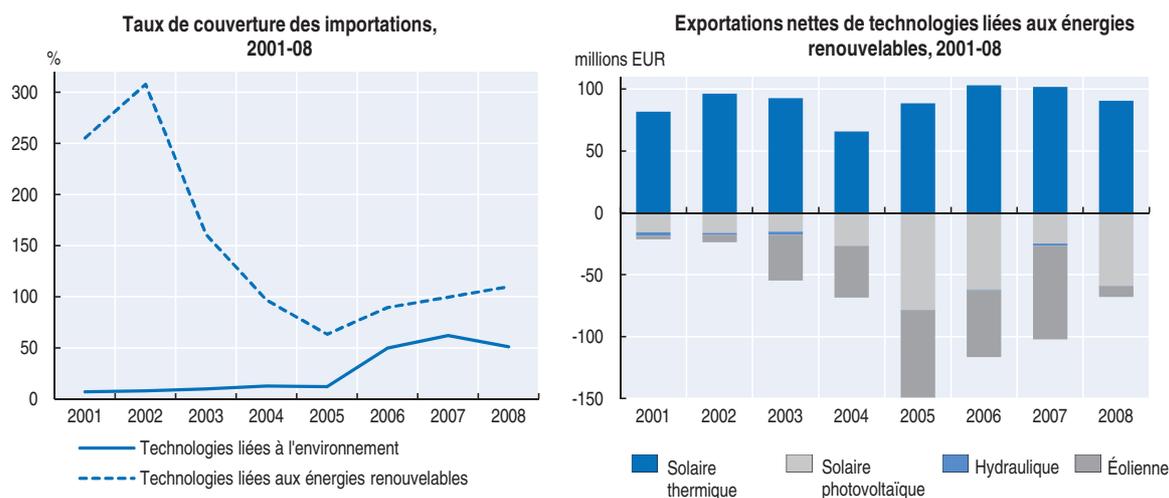
La centrale photovoltaïque de Moura est l'une des plus grandes du monde. La région d'Alentejo figure parmi les plus ensoleillées d'Europe, mais aussi parmi les plus défavorisées économiquement. La construction de la centrale électrique s'y est déroulée en deux phases : la première a été achevée en 2008 et la deuxième doit l'être en 2010. Au total, le projet a nécessité un investissement de 250 millions EUR. En liaison avec la centrale photovoltaïque, une usine de panneaux solaires a été créée dans la même commune afin de produire des panneaux pour la deuxième phase de la construction et, à terme, pour le marché international. Sa capacité annuelle de production de panneaux solaires est équivalente à 24 MW. Le Portugal a commencé à exporter des panneaux photovoltaïques en 2007. En 2008, le taux de couverture des importations de matériel photovoltaïque a atteint 47 % (contre seulement 1 % en 2005).

Source : AIE (2009) ; INE.

La balance commerciale concernant les technologies de l'environnement et des énergies renouvelables s'est améliorée ces dernières années. Le taux de couverture des importations de technologies environnementales (air, eau, déchets) par les exportations a sensiblement augmenté depuis 2005 et atteint 51 % en 2008 (graphique 2.5). Les exportations d'équipements de réduction de la pollution atmosphérique y sont pour beaucoup. Le Portugal est depuis longtemps un exportateur net de technologies solaires thermiques¹⁵. Sous l'effet de l'accroissement rapide de la puissance photovoltaïque et éolienne installée qui a suivi l'instauration de tarifs d'achat, les importations des technologies correspondantes ont augmenté et la balance commerciale dans le domaine des énergies renouvelables s'est détériorée (chapitre 5). C'est seulement en 2008 que le ratio de couverture des importations par les exportations est devenu positif, grâce au lancement de la production et des exportations de technologies photovoltaïques et éoliennes dans les pôles industriels créés en liaison avec les centrales (encadré 2.3). Dans l'ensemble, le Portugal reste toutefois un importateur net de technologies de l'environnement et des énergies renouvelables (graphique 2.5).

Des progrès sont aussi à signaler en matière d'éco-innovation. Ainsi, les produits fabriqués au Portugal et porteurs de l'écolabel européen sont au nombre de 17 en 2010, contre 2 en 2000, et plus de la moitié d'entre eux ont obtenu le label au cours des trois dernières années. La stratégie nationale de 2007 relative aux marchés publics verts fixe à 50 % la proportion des marchés publics pour l'acquisition de certains produits et services (placés sur la « liste prioritaire ») devant intégrer des critères environnementaux en 2010. L'adoption de cette stratégie a probablement stimulé le développement de nouveaux produits respectueux de l'environnement.

Graphique 2.5. **Échanges de technologies liées à l'environnement et aux énergies renouvelables**



Source : Eurostat, Base de données Comext 2009.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932418905>

6. Développement des marchés et de l'emploi liés à l'environnement

En 2008, l'Institut national de statistique du Portugal (INE) a commencé à collecter et à publier des informations sur le secteur des biens et services environnementaux, qui comprend la production de biens et services dont la finalité principale est la protection de l'environnement. Bien que les séries temporelles disponibles soient courtes, certains

indices tendent à montrer que ce secteur s'est développé ces dernières années : son chiffre d'affaires a progressé de 10 % environ (en termes réels) entre 2007 et 2008, en dépit du fait que le Portugal est entré en récession à la fin de l'année 2008¹⁶. Le secteur des biens et services environnementaux a représenté 3 % environ du PIB en 2008.

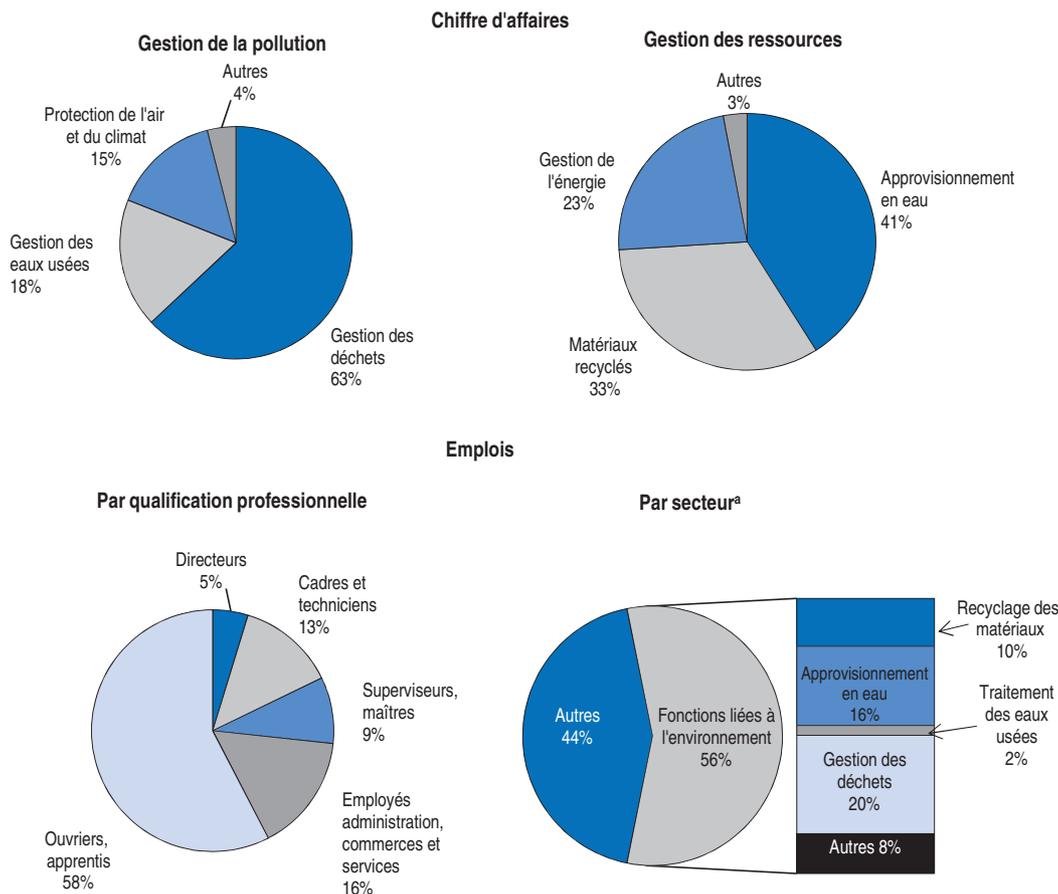
Les *activités de gestion de la pollution*, comme la protection de l'air et la gestion des déchets et des eaux usées, ont représenté près de 60 % du chiffre d'affaires du secteur des biens et services environnementaux en 2008, et progressé de 20 % environ par rapport à l'année précédente. La gestion des déchets (collecte et traitement) a produit près de deux tiers du chiffre d'affaires du sous-secteur de la gestion de la pollution, devançant largement le traitement des eaux usées (graphique 2.6). Les *activités de gestion des ressources*, qui comprennent l'approvisionnement en eau, les matériaux recyclés et la gestion de l'énergie, sont restées pratiquement stables au cours de cette période de deux ans. C'est l'approvisionnement en eau qui a contribué le plus au chiffre d'affaires de ce sous-secteur (40 %), devant le recyclage (graphique 2.6).

La plupart des entreprises du secteur des biens et services environnementaux fournissent des services de gestion de la pollution et des ressources, segment qui produit 80 % du chiffre d'affaires du secteur. La part restante est constituée principalement d'entreprises fabriquant des produits liés à l'environnement. La production d'équipements environnementaux représente une fraction minime du chiffre d'affaires : il s'agit principalement d'activités de fabrication d'équipements de lutte contre la pollution atmosphérique, qui entrent pour 13 % dans le chiffre d'affaires du segment des activités liées à la pollution de l'air.

Les produits et services du secteur portugais des biens et services environnementaux sont pour la plupart destinés au marché national. Les clients sont principalement des entreprises (plus de 60 % du chiffre d'affaires intérieur), et à un degré moindre les administrations publiques (20 % environ). Les exportations, qui ont augmenté de 18 % entre 2007 et 2008, sont surtout à destination d'autres pays de l'UE.

Dans l'ensemble, le secteur industriel a accru son investissement dans la protection de l'environnement (section 2). *Beaucoup d'industries ont également commencé à tirer profit des activités de protection de l'environnement*, notamment au travers de la vente de déchets et de matériaux recyclés. Par exemple, la métallurgie et l'industrie du matériel de transport produisent de grandes quantités de déchets et de matières de valeur. La création en 2009 de bourses de déchets en ligne devaient stimuler plus avant le développement du secteur des matériaux recyclés et améliorer la valorisation des déchets (chapitre 3).

L'emploi dans le secteur des biens et services environnementaux a diminué de 2 % en 2008 par rapport à l'année précédente. À peine plus de la moitié des personnes employées dans les éco-industries sont concrètement affectées à des activités en rapport avec l'environnement, principalement à des tâches liées à l'approvisionnement en eau et à la gestion des déchets (graphique 2.6). Le secteur se caractérise par un faible niveau de qualification des emplois : en 2008, 57 % des salariés étaient des travailleurs non qualifiés et des stagiaires, employés pour la plupart dans la collecte des déchets. Pourtant, le nombre de diplômés dans des disciplines en relation avec l'environnement a augmenté et représentait près de 7 % de l'ensemble des diplômés en 2005-06 (Lobo, 2010). Globalement, les emplois liés à l'environnement représentent une part relativement faible de l'industrie portugaise (secteur des biens et services environnementaux et autres secteurs industriels). Moins de 12 % des salariés sont affectés à des tâches de protection de l'environnement

Graphique 2.6. **Chiffre d'affaires et emploi dans le secteur des biens et services environnementaux, 2008**

a) Les données se réfèrent à 2007.
Source : INE.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932418924>

durant plus de la moitié de leur temps de travail. Les fonctions liées à l'environnement représentent une part plus importante de l'emploi dans l'industrie textile et le secteur des pâtes et papiers qu'ailleurs.

Notes

1. Les technologies « en bout de chaîne » sont celles qui servent à traiter, gérer ou éliminer, au dernier stade du processus de production, les émissions et les rejets (eaux usées et déchets). On désigne par « investissements intégrés » ou encore « technologies propres » les installations de production nouvelles ou modifiées dont la conception intègre la protection de l'environnement dans les processus de production, de façon à réduire ou supprimer les émissions et les rejets.
2. Les infrastructures environnementales concernent notamment les projets liés à la distribution d'eau, la gestion des eaux usées, la pollution de l'air, et le bruit.
3. Au cours de la période 2000-08, les recettes des taxes liées à l'environnement ont augmenté de 3,8 %. Toutefois, en 2008, leur niveau a été exceptionnellement bas en raison de la récession économique.

4. Il ressort de plusieurs études que, pour un niveau donné d'imposition, une part relative de la fiscalité directe (en particulier sur l'activité des entreprises) plus élevée que celle de la fiscalité indirecte est préjudiciable à la croissance économique (Jones et Tsutsumi, 2008).
5. On désigne par « dépenses fiscales » les dispositions de la législation, de la réglementation ou de la pratique fiscales qui réduisent ou diffèrent les recettes pour une catégorie relativement étroite de contribuables par rapport à un système fiscal de référence. Elles peuvent prendre plusieurs formes : abattements, exonérations, dégrèvements, reports et crédits d'impôt.
6. Les pertes de recettes dues à la réduction des taux de TVA au Portugal figurent parmi les plus élevées de l'UE (OCDE, 2010b).
7. En 2007, les formalités administratives à accomplir pour bénéficier du dégrèvement fiscal ont été simplifiées. Conjuguée à la réforme de la fiscalité des véhicules, cette mesure a provoqué une accélération des ventes de voitures.
8. Les paiements agroenvironnementaux sont octroyés en soutien aux agriculteurs mettant en œuvre des pratiques agricoles conçues pour atteindre des objectifs environnementaux spécifiques qui vont au-delà des exigences de la réglementation environnementale.
9. Par éco-innovation, on désigne la mise en œuvre de produits (biens et services), processus, méthodes de commercialisation, structures organisationnelles et dispositifs institutionnels nouveaux ou considérablement améliorés, qui, par rapport aux autres solutions possibles, contribuent à la protection de l'environnement.
10. Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et du Développement est chargé du soutien au développement et à l'investissement des entreprises, dont l'innovation. Le ministère de la Science, de la Technologie et de l'Enseignement supérieur est chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.
11. Le Plan technologique s'articule autour de trois grands axes prioritaires : l'éducation et la formation tout au long de la vie (« connaissances ») ; l'accélération du développement scientifique et technologique (« technologies ») ; et la mobilisation de tous les acteurs de la science et de l'innovation en vue de promouvoir la R-D industrielle et les transferts de technologies, et d'attirer les investissements étrangers (« innovation »).
12. Des changements sont possibles également dans ce domaine avec l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodologies d'enquête.
13. L'allocation des dépenses à des objectifs spécifiques est déterminée sur la base des intentions des dirigeants au moment de l'engagement des fonds. Étant donné l'incertitude associée à la R-D fondamentale, cette répartition est sans doute difficile à établir de façon assurée.
14. D'importantes incertitudes entourent la répartition exacte, faute de collecte systématique de statistiques.
15. La catégorie solaire thermique comprend les « chauffe-eau gaz instantané » qui ne sont pas toujours utilisées de pair avec des panneaux solaires.
16. Ces données couvrent les activités de gestion de la pollution et des ressources, ainsi que d'autres activités comme la production d'énergie, la construction et l'ingénierie.

Sources principales

Les sources utilisées dans ce chapitre sont des documents produits par les autorités nationales, par l'OCDE et par d'autres entités.

AIE (Agence internationale de l'énergie) (2009), *Energy Policies of IEA Countries – Portugal 2009 Review*, OCDE/AIE, Paris.

CE (2007), *Des régions en pleine croissance, une Europe en pleine croissance – Quatrième rapport sur la cohésion économique et sociale*, Commission européenne, Bruxelles.

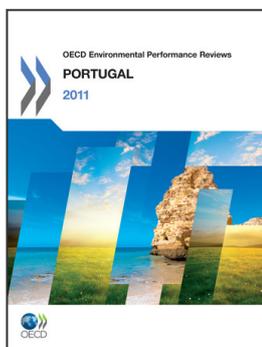
CE (2010), *Ex Post Evaluation of Cohesion Policy Programmes 2000-2006 financed by the European Regional Development Fund in Objective 1 and 2 Regions – Synthesis Report*, Commission européenne, Bruxelles.

Eurostat (2009), *Base de données Comext*, www.eurodatastore.com/4641/4695.html.

Garrido, A. et J. Calatrava (2010), *Agricultural Water Pricing: EU and Mexico*, OCDE, Paris.

GHK (2006), « Strategic Evaluation on Environment and Risk Prevention under Structural and Cohesion Funds for the Period 2007-2013 », Rapport national d'évaluation pour le Portugal, soumis par GHK en association avec Dinâmia à la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne.

- INE (Instituto Nacional de Estatística – Institut national de statistique) (2009), *Estatísticas do Ambiente 2008*, INE, Lisbonne.
- Jones, R. et M. Tsutsumi (2008), « Reforming the Tax System in Japan to Promote Fiscal Sustainability and Economic Growth », *OECD Economics Department Working Papers*, n° 650, OCDE, Paris.
- Kosonen, K. et G. Nicodème (2009), « The Role of Fiscal Instruments in Environmental Policy », *Taxation Paper n° 19/2009*, Commission européenne, Bruxelles.
- Lobo, A. (2010), *Eco-empresas e Eco-inovação em Portugal: Breve Análise Retrospectiva 1995-2008*, Departamento de Prospectiva e Planeamento e Relações Internacionais – ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Lisbonne.
- Ministère des Finances et de l'Administration publique (2009), *Programa de Estabilidade e Crescimento 2008-2011*, Lisbonne.
- OCDE (2009), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2009*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010a), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 87, OCDE, Paris.
- OCDE (2010b), *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 88, OCDE, Paris.
- OCDE (2010c), *Étude économique du Portugal 2010*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010d), *Review of Fisheries in OECD Countries 2009: Policies and Summary Statistics*, OCDE, Paris.
- OCDE (2010e), *Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE/AEE (2010), *Base de données OCDE/AEE sur les instruments économiques employés dans la politique de l'environnement*, www2.oecd.org/ecoinst/queries/index.htm.
- Simões, V. C. et M. M. Godinho (2006), *Strategic Evaluation on Innovation and the Knowledge Based Economy in relation to the Structural and Cohesion Funds, for the programming period 2007-2013, Country Report: Portugal*, rapport soumis à la Direction générale de la politique régionale de la Commission européenne.
- Vojtech, V. (2010), *Policy Measures Addressing Agrienvironmental Issues*, Document de travail de l'OCDE sur l'alimentation, l'agriculture et les pêcheries, n° -24, publication OCDE.



Extrait de :
**OECD Environmental Performance Reviews:
Portugal 2011**

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264097896-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Croissance verte », dans *OECD Environmental Performance Reviews: Portugal 2011*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264097919-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.